

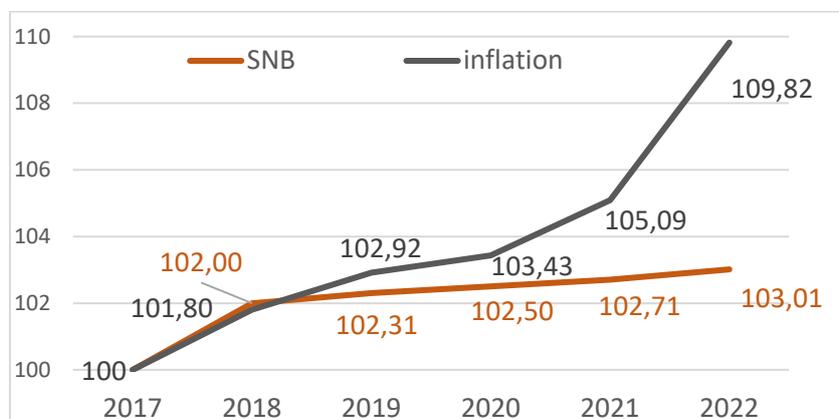


Faire grève le 2 juin, un impératif !

Pour maintenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, les différentes branches négocient des augmentations de salaire. Les employeurs des IEG, quant à eux, continuent de faire la sourde oreille face aux arguments et aux revendications légitimes des agents portés par les Organisations Syndicales CGT, CFE-CGC et CFDT.

L'intersyndicale exige l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation significative du Salaire National de Base (SNB)

Avec une inflation galopante de près de 5% à ce jour, et de 8% à 10% prévue pour la fin de l'année, le SNB est quasi stagnant avec seulement + 0,3% en janvier 2022. Sans augmentation de salaire, le pouvoir d'achat des agents et de leur famille se voit fortement amputé.



Evolution sur 5 ans du SNB et de l'inflation en base 100

Voyez-vous votre salaire augmenter en lien avec l'inflation ?

Alors, convaincu de l'utilité de faire entendre votre voix le 2 juin* ?

N'hésitez pas à venir échanger avec vos représentants syndicaux. Pour rappel, une seule heure de grève suffit pour être comptabilisé comme gréviste, seul indicateur qu'entendent les Directions.

*voir vos modalités locales